

LA LIBERTÉ. FORCE VIVE, DÉPLOYÉE

28^e Printemps des Poètes
mars 2026

Appel à textes

☞ Préambule

Depuis neuf ans, l'association Festivals en Pays de Haute Sarthe s'associe aux bibliothèques du territoire du Nord Sarthe et à Sarthe Lecture pour porter des actions dans le cadre du Printemps des Poètes, manifestation nationale de soutien à la création poétique.

Dans le cadre de cette manifestation, nous proposons un appel à textes poétiques ayant pour thème celui choisi par le Printemps des Poètes qui aura lieu en Mars 2026 : **la Liberté. Force vive, déployée.** Les textes choisis seront édités dans un recueil de poèmes à l'occasion de l'événement.

☞ Le thème :

Les textes proposés devront avoir pour thème : « **la Liberté** ». En vers, en prose, la forme est libre pour évoquer ce large sujet.

Énergie à l'état pur, éruption imaginative, puissance du vivant, imaginez une poésie volcanique ! Bouillonnante, dévastatrice, brûlante, contenue ou explosive, cette thématique saura nous l'espérons vous inspirer des écrits à l'occasion de cet appel à textes.

☞ Date :

Les textes accompagnés de la feuille de renseignements doivent nous parvenir par mail ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au plus tard le mercredi 31 Décembre 2025 à minuit.

Mail : com.festivals@gmail.com

Adresse : Festivals en Pays de Haute Sarthe
15, Les Champs Roux
72610 OISSEAU-LE-PETIT

☞ Modalités :

Chaque participant ne peut proposer qu'un seul texte qui ne peut excéder deux pages dactylographiées. En vers ou en prose, le style de poésie est libre mais doit respecter les règles d'orthographe et de grammaire françaises. Le texte ne peut avoir été déjà publié et

sera l'œuvre original de son auteur. Les membres du comité de lecture et de sélection ne peuvent concourir, ni leurs proches.

Police Times New Roman / caractères corps 12 / interligne 1,5 / marge de 2 cm

Document au format PDF avec en nom de fichier : le titre du poème.

Un bulletin d'inscription (en annexe) joint à l'envoi portera le nom, l'adresse postale et courriel, l'âge, le numéro de téléphone et attestera que l'œuvre est originale et propriété de son auteur.

☞ Jury de sélection :

Le jury qui choisira les textes retenus pour figurer dans le recueil sera composé de représentants des bibliothèques du territoire, de Sarthe lecture, d'artistes et auteurs.

☞ Édition des textes :

Les textes choisis seront édités dans un recueil et imprimés en 200 exemplaires. Un recueil sera offert à chaque auteur dont le texte a été choisi. Les autres recueils seront à la disposition des publics des rendez-vous proposés pendant le Printemps des Poètes.

Dans le cas de cette édition, les auteurs acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils conservent en parallèle toute propriété de leur œuvre et restent libres de l'utiliser à tout moment comme bon leur semble.

☞ Acceptation des décisions :

La participation à l'appel à textes vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler. Ils peuvent aussi modifier ou annuler la parution du recueil de nouvelles si des circonstances extérieures les y contraignent.

Le Printemps des Poètes en Haute Sarthe est coordonné par Festivals en Pays de Haute Sarthe et CréatureS compagnie avec le soutien de Sarthe Lecture et des bibliothèques du territoire.